

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LE DROIT DE LA MER

ON DEMANDE DE RÉAFFIRMER L'APPUI DES CANADIENS AUX OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE LA CONFÉRENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement importante, pour laquelle j'ai déjà obtenu l'appui des partis.

Étant donné que les travaux de la troisième conférence sur le Droit de la Mer ont débuté en 1974 aux Nations Unies; étant donné la décision prise à la fin de la neuvième session de la conférence de mettre fin aux négociations à la dixième session afin qu'une nouvelle charte sur le Droit de la Mer puisse être adoptée et signée ici, à la fin de 1981; étant donné aussi le peu de progrès accompli à la première partie de la dixième session qui s'est terminée en fin de semaine à New-York, causé en parti par les États-Unis d'Amérique qui désirent entreprendre une révision complète des résultats obtenus à date à la Conférence avant d'en adopter les recommandations finales, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que cette Chambre réaffirme l'appui des Canadiens aux objectifs fondamentaux de la Conférence et demande à l'administration des États-Unis d'entreprendre sans délai la révision du projet de la Convention afin d'accroître la possibilité de terminer les travaux de la Conférence à la reprise de la dixième session à Genève au moins d'août 1981.

● (1410)

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

La motion est adoptée.

* * *

[Traduction]

LE GRAIN

L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS TOUCHÉS PAR L'EMBARGO SUR LES EXPORTATIONS VERS LA RUSSIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et j'attire l'attention de la Chambre sur le besoin urgent de liquidités dans lequel se trouvent des agriculteurs de l'Ouest dû fait que le gouvernement ne se décide pas à préparer et à verser aux producteurs céréaliers les indemnités auxquelles ils ont droit par suite du boycott des livraisons à la Russie. Lorsqu'on l'interroge sur le retard de ces versements, le ministre de l'Agriculture (M.

Whelan) n'a que les mots «bientôt» et «dans quelques jours» à la bouche. Je propose donc, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que l'on suspende le traitement du ministre de l'Agriculture jusqu'à ce que les chèques d'indemnité soient versés aux producteurs céréaliers de l'Ouest—«bientôt» ou «dans quelques jours», nous l'espérons—afin d'aider les agriculteurs à régler le coût initial important des semences.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA NÉGOCIATION DES CONTRATS AVEC LES PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Pour n'avoir pas négocié de nouveaux contrats entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux qui font appel aux services de la Gendarmerie royale, le solliciteur général (M. Kaplan) a désorganisé les services policiers des provinces en question et a contribué à détériorer davantage les relations fédérales-provinciales. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Malpeque (M. Gass):

Que la Chambre enjointe au solliciteur général de réexaminer la position entée du gouvernement à l'égard des dispositions financières des contrats liant la Gendarmerie royale et les gouvernements provinciaux et de poursuivre les négociations de bonne foi et raisonnablement, sans menacer d'interrompre les services.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO—ON DEMANDE DE TENIR DES AUDIENCES PUBLIQUES AU SUJET DU PLAN-CADRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le ministre des Transports (M. Pepin) tente de susciter un débat public au sujet du plan-cadre que son ministère a préparé pour l'aéroport international de Toronto en tenant des audiences publiques à admission limitée alors qu'il déclare que tout le monde y est admis. Je propose donc, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre enjointe au ministre des Transports de tenir des audiences ouvertes au grand public pendant une période suffisante pour permettre aux particuliers et aux organismes intéressés de présenter des propositions constructives au sujet de la politique fédérale de transports publics.